

DISPOSITIF ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

L'Accueil de tous et de chacun

« *Chaque élève est pris en considération avec ses possibilités mais aussi ses difficultés. Une attention toute particulière est portée au jeune en recherche de sens dans ses études et dans sa vie.* »

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, conformément au Bulletin officiel n°30 du 25 Août 2016 possède plusieurs caractéristiques :

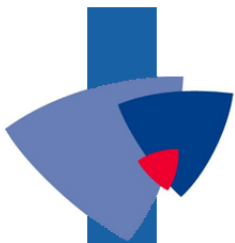
Elle constitue un **dispositif collectif** au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une **organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques** et permettant la mise en œuvre de leurs Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)

Les élèves scolarisés au titre de l'ULIS sont **des élèves à part entière de l'établissement. Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement.**

Toutefois, **lorsque des objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées** nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur, celles-ci le seront dans **un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages** (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité)

Profil des jeunes accueillis

Dispositif ULIS Troubles Spécifique du Langage et des Apprentissages (TSLA)	Dispositif ULIS Trouble de la Fonction Auditive (TFA)
Elèves présentant des troubles dys (dyslexie, dysphasie, dyscalculie) et troubles de l'attention.	Elèves déficients auditifs.
Organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques de chacun et permettant la mise en œuvre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).	



DISPOSITIF ULIS

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire



Objectifs des dispositifs ULIS

- Mettre les jeunes dans les conditions d'une **scolarité ordinaire** (appartenance à un groupe classe et à la vie lycéenne : sorties, clubs...)
- Permettre à des élèves en situation de handicap de préparer une formation professionnelle et un diplôme (Brevet des Collèges, CAP, BAC Pro) pour favoriser l'insertion professionnelle ou envisager la poursuite d'études
- Acquérir des méthodes de travail
- Construire un **projet individualisé** de formation en référence au Projet Personnalisé de Scolarisation, adapté aux besoins et potentialités de l'élève (adaptation des référentiels de compétences)
- Favoriser **le développement personnel, l'autonomie et la socialisation**

Paroles d'élèves

J'ai trouvé ma voie professionnelle !

C'est un lycée proche de mon domicile, je n'ai pas de transport.

Les profs sont bienveillants et attentifs.

Si on m'avait dit que je réussirais le bac et pourrais faire des études supérieures !!!



Fonctionnement des dispositifs ULIS TSLA et TFA

Chaque élève participe aux cours de la formation qu'il a choisie (3^{ème}, CAP, Bac Pro)
Pour répondre à ses besoins particuliers, l'élève bénéficie de :

- Accompagnement personnalisé :
 - * Cours de soutien en enseignement général et professionnel, création d'outils pour favoriser les apprentissages et le développement de l'autonomie.
 - * Construction du projet d'orientation et professionnel de l'élève.
- Suivi spécifique des Périodes de Formation en Milieu Professionnel
- Apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF) pour les élèves sourds qui le désirent

Pour intégrer l'un de ces dispositifs l'élève doit bénéficier d'une notification de la MDPH précisant l'orientation vers le dispositif ULIS.